



La Loutre y est une visiteuse régulière !

Avec ses ancêtres chenaux de drameaux et ses petits mares, le Gâté de Vergerne accueille des amphibiens bénéficiant tous d'une protection légale et qui, de nos jours, sont loin d'être communs partout. Ainsi, les grenouilles rousses viennent-elles y pondre leurs nappes de milliers d'oeufs dès le mois de février au risque de voir la ponte détruite par le gel. Les petits tritons palmés arrivent, eux, en mars-avril et restent dans l'eau tout l'été. La femelle pond ses œufs un sur une feuille qu'elle repile soigneusement autour de l'œuf.

Pendant tout le printemps les fauvettes et le Rossignol font entendre leur voix et les Martinets et Hirondelles du bourg trouvent là un réservoir de proxiimité suffisamment riche en insectes pour alimenter leur progéniture !

Plus de 55 ha de zones humides en zone urbaine, entourées de maisons d'habitation, de routes, d'infrastructures d'accès et des touristes : voilà un contexte peu commun. La majorité de la surface est occupée par des prairies humides ou les plantes possèdent sur des sols riches atteignant de grandes tailles ; ce sont des « mégaphorbiaies » en langage savant, elles sont mélangées avec des massifs de Baldimége roseau. La mégaphorbiaie est donc caractérisée par la présence de plantes herbacées spectaculaires par leur dimension et à floraison estivale exubérante. Ainsi les Rênes des prés, Angeleuses et Salicaires offrent aux insectes, dès le mois de juin, leurs multiples fleurs blanches et roses.

Les 10 mares aménagées en septembre 2017 permettent sur ces prairies une diversification de la flore et l'arrivée d'un cortège de libellules et d'amphibiens. (Des le lendemain de la création de ces mares, des libellules patrouillaien déjà sur les plus grandes d'après celle-là).

les nécessites du site

Statut et réglementation

Les parcelles du marais ne font l'objet d'aucune protection réglementaire autre que leur caractère inconstructible, ce qui n'est pas le cas du château et de son parc qui se trouvent dans un site classé.

Ces terrains sont inconstructibles en raison du risque d'inondation. Par ailleurs, les zones humides en général sont protégées par la loi sur l'eau de 1992. Toute intervention sur plus de 1000 m² de zone humide doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau auprès de la Police de l'eau. Juste à côté, le Château et son parc sont un site classé.



Le CEN Limousin

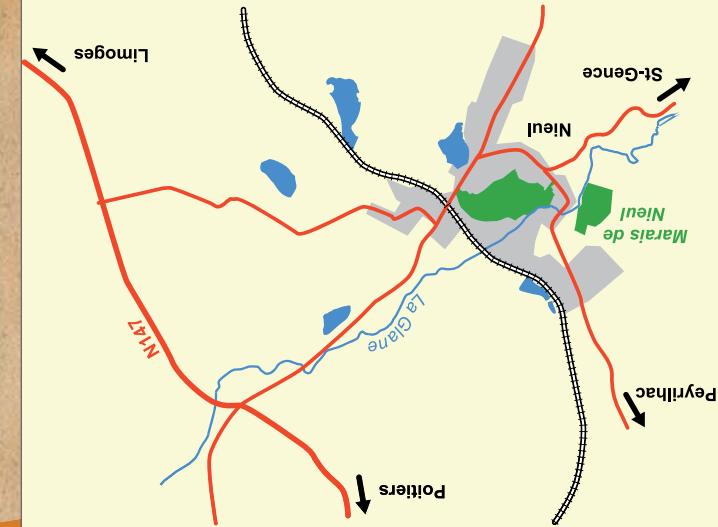
Association sans but lucratif régie par la loi 1901, il a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics...). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée. Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage...).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturestes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements gers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente autant que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une centaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables Limousin.



The map illustrates the course of the Glane river (Glâne) through several catchments, each labeled with a number and a red star. The river flows from the northwest, through catchments 87, 23, 79, 86, 16, 24, 33, 40, and 47, eventually joining the Rhône at the confluence point (88). The map also shows the location of the town Peryhia (Peyryhia) and the village Prats Mols (Prats mous).

Le ruisseau de Vallette rejoint la Glane dans le bourg de Nieuil. De part et d'autre de son cours sinueux, juste avant la confluence, deux parcelles planes recueillent les arrivées d'eau du ruisseau. Ces parcelles sont appelées « los Prats mols » (les prés mous). Un peu en aval, juste après la route de Peryhia, en rive droite de la Glane, une autre parcelle marécageuse est appellée le Gué de Vergne (s ou v e n t ortographié par erreur « le Gay »). Ces parcelles inondables, jouent un rôle important de régulation des eaux et de filtration de diverses sources depuis 2011 en partenariat avec le Conservatoire grâce à la signature d'une convention de gestion.

Carte d'identité



Les métaphorbiaies de Nieuw

Nieuw 87

Les actions de gestion

Comme on l'a vu, les premiers travaux réalisés au début de 2012 ont concerné l'aménagement des fossés du Gué de Vergne afin d'y créer de petites mares. Le même hiver, un broyage complet des parcelles a permis de maintenir l'ouverture des saules de l'école de Nieul. S'en sont suivies quelques années de libre évolution pour laisser les saules grossir un peu. L'équipe technique est revenue début 2017 pour éclaircir les saules et en tailler en retard. Cette opération sera renouvelée dans quelques années.

Sur le secteur des « Prats mols », un broyage de la végétation a été mené en 2012. Pendant quelques années, le secteur a été laissé en libre évolution. Quelques aulnes ont pu se développer en bord du ruisseau de Valette, permettant le maintien des berges et une alternance de secteurs ensOLEillés et ombragés favorable à la vie aquatique. En octobre 2017, des mares ont été creusées (5 de chaque côté du ruisseau). Le suivi de ces mares sera très intéressant notamment concernant les amphibiens et les libellules.

Pourquoi participons-nous à sa gestion ?

Les services rendus par les zones humides pour la gestion qualitative et quantitative de l'eau ainsi que leur intérêt biologique sont maintenant reconnus après des décennies de dégradations. Divers programmes d'action multi-partenariaux ont été mis en place pour leur préservation et leur valorisation.

Le marais de Nieul est une zone humide alluviale de plusieurs hectares exclue du système agricole depuis de nombreuses années. La dynamique naturelle a amené le milieu à évoluer en mégaphorbiaie qui est un habitat à préserver à l'échelle européenne. Une telle surface de mégaphorbiaie est rare sur la vallée de la Glane.

Espèces emblématiques

La Reine des prés (Filipendula ulmaria)
Grande plante de la famille des Rosacées, elle affectionne les sols assez riches et humides. Ses bouquets de jolies fleurs blanches apparaissent en juin et parfument le marais. Ses fruits sont spiralés ce qui est à l'origine d'un autre de ses noms : la spirée. C'est une plante médicinale riche en dérivés salicyliques à l'origine de l'aspirine à qui elle a donné son nom. On en fait de bonnes infusions ! Comme ses compagnes du marais, la Reine des prés est aussi une plante mellifère, c'est-à-dire que les abeilles, les Syrphes et bien d'autres viennent que butiner.

Le Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos)

Il trouve dans le marais de Nieul un habitat touffu favorable avec notamment les buissons, les hautes herbes et les massifs d'orties pour cacher son nid au sol. Ce petit passereau migrateur transsaharien arrive en avril et repart en juillet. Son plumage roux manque peut-être d'éclat, mais c'est par son chant puissant et varié qu'il se fait remarquer. Il peut durer toute la nuit en période de nidification mais on l'entend aussi de jour.

La Loutre d'Europe (Lutra lutra)

Elle parcourt régulièrement le ruisseau de Valette et la Glane en plein dans le bourg de Nieul. Elle chasse poissons, batraciens et écureuils américaines pour se nourrir. Pour marquer son territoire, elle dépose ses « épreintes » (crottes) bien en vue en bordure de ruisseau sur des pierres ou sur des touffes d'herbe. Une plage de sable peut permettre d'observer son empreinte caractéristique avec les 5 doigts en demi-cercle autour du coussinet central. Attention à ne pas la confondre avec un ragondin, espèce introduite et invasive présente aussi sur place comme sur tous les plans d'eau de Haute-Vienne ! La Loutre a un corps fuselé parfait pour la nage, sa queue poilue prolonge son corps en s'effilant. Elle peut mesurer 1 à 1,2 mètres.



Créusement des mares en septembre 2017



L'une des 10 nouvelles mares



La Reine des prés



La Reine des prés (Filipendula ulmaria)



Historique du site

Utilisés anciennement comme pâture ou pour faire de la litière, ces terrains ont été abandonnés dans les années 80. A l'époque, les zones humides n'étaient pas bien considérées, on cherchait plutôt à les « assainir », c'est à dire qu'on les détruisait purement et simplement par de lourds travaux. Il en fut ainsi de la parcelle du Gué de Vergne, drainée pour accueillir une peupleraie.

C'est la mise en place du Contrat de Restauration et d'Entretien de la Vienne médiévale et du bassin de la Glane par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (dont fait partie la commune de Nieul) et le CEN Limousin, qui a permis la signature d'une convention de gestion sur les parcelles du marais en 2011. Dans l'hiver qui a suivi, les premiers travaux d'entretien ont été réalisés par l'équipe technique du CEN. En 2012, une notice de gestion a été rédigée. Un projet de sentier de découverte du site, élaboré par une étudiante avec la participation des habitants de la commune et de leurs associations, demeure en suspens faute de moyens.



Empreinte de Loutre d'Eulop



Têtards de Grenouille rouge



Grenouille verte



Le marais de Nieul © Danièle Mahaut



Plante en bouturage

Sauvages taillés en têtard